

## Poivre malade depuis le départ de Desroches à Bourbon

Le 19 avril 1771 - Poivre au ministre

-----

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/29, f°15.

=====

A l'Isle de France, ce 19 avril 1771

Monseigneur,

L'état de faiblesse dans lequel m'a laissé la cruelle maladie que je viens d'éprouver ne me permet pas de vous rendre compte des différentes parties de l'administration que vous m'avez confiées. Je ne puis cependant me dispenser de vous donner quelques éclaircissements sur un objet qui pourrait être susceptible d'interprétation désavantageuse.

M. le chevalier Desroches en partant pour l'île de Bourbon, au mois d'octobre de l'année dernière, laissa à M. de Steinauer et à moi une instruction contenant un détail considérable d'ouvrages à faire et entre-autres, des établissements pour diviser le Régiment Royal-comtois, en dix cantonnements dans les divers quartiers de l'île. Ces cantonnements étaient désignés aux lieux-dits *la petite rivière, la case Noyal, Bell-ombre ou le poste Jacoté, l'extrémité des plaines Wilhems, la baraque du gouverneur, le Grand Port, les quatre cocos, Flacq, la Poudre d'or et la mare du milieu de l'isle.*

Suivant les ordres de M. le Général, les établissements nécessaires à ces 10 cantonnements devaient être finis et pourvus de vivres, pour six mois, à la fin d'avril de la présente année.

Peu de jours après le départ de M. le Général pour l'île de Bourbon, je fus attaqué de la cruelle maladie qui me tient encore aujourd'hui sur le lit. Cependant pour ne pas laisser languir le service du Roi, et animé du désir sincère de contenter M. le Chevalier Desroches, je continuais mon travail comme si je m'étais bien porté. J'écrivis des lettres circulaires dans tous les quartiers de l'île, à tous les habitants qui étaient le plus en état d'entreprendre les baraques et les bâtiments nécessaires aux cantonnements indiqués. Je vis par les réponses qui me furent faites que quelques-uns de ces établissements étaient d'une exécution impossible, que les autres coûteraient des sommes très considérables, et que tous en général seraient d'un approvisionnement si difficile qu'il aurait fallu abandonner tous les travaux du port et du génie pour employer soit les bateaux du port, soit tous les Noirs du Roi au transport des vivres nécessaires à ces cantonnements éloignés, situés la plupart dans des lieux ou qui ne sont pas habités, ou qui ne produisent encore aucunes denrées.

Malgré ces réponses et ma maladie, j'ai fait les plus grands efforts pour remplir les vues de M. le Ch. Desroches. J'ai arrêté avec les entrepreneurs les établissements nécessaires à tous les cantonnements indiqués, excepté à celui de la Baraque du Gouverneur et à Bell-Ombre parce que le premier était impossible dans l'exécution, tant par l'éloignement que parce qu'il ne se trouve ni habitant ni vivres dans les alentours, et le second [tant] par le prix excessif demandé par le seul entrepreneur qui put s'en charger, que par la difficulté d'y transporter les approvisionnements, le quartier ne produisant aucune espèce de denrées. Les postes du Grand-Port, de Flacq, et de la Mare du Milieu de l'Isle étaient déjà établis, et ce dernier à très grands frais.

A son retour de Bourbon, M. le Ch. Desroches a jugé à propos de changer et de diminuer une partie des cantonnements qu'il avait d'abord indiqués dans ses instructions. Celui de l'extrémité des Plaines de Wilhems destiné aux deux compagnies de grenadiers de Royal-Comtois a été entièrement supprimé, quoique les travaux y fussent déjà commencés. J'ai été obligé d'annuler le marché passé avec l'entrepreneur, et de le dédommager de ses frais et avances. Le cantonnement des Quatre Cocos a été également supprimé, ainsi que celui de la Case Noyal, et celui de la Baraque du Gouverneur a été rapproché de 6 lieues et transporté à la Grande Rivière du Grand-Port. Il a été heureux pour la caisse

du Roi que tous ces établissements n'aient pas été finis ou plus avancés avant le retour de M. le Ch. Desroches.

Au reste je suis très persuadé, Monseigneur, que M. le Ch. Desroches, avec lequel je vis dans la meilleure intelligence, me rend auprès de vous toute la justice qui m'est due pour le zèle avec lequel je concours à toutes ses vues. Il peut vous dire avec vérité qu'il est gouverneur général et intendant tout à la fois, et que toutes mes fonctions se réduisent à l'aider tant que je puis.

Je crains néanmoins que toute la dépense faite pour les bâtiments nécessaires aux cantonnements projetés ne tombe en pure perte pour le Roi. La malheureuse division qui s'est mise dans le régiment Royal Comtois ne me permet pas de croire que M. le Ch. Desroches souffre jamais que ce régiment s'éloigne de dessous ses yeux.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

À l'Isle de France ce 19 avril 1771

\* \* \*